

Délibération n° 20251213-04

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 13 décembre 2025

Objet : TABLEAU DES
EFFECTIFS

Rapporteur : Stéphane
GUILLAUME

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
6 décembre 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 143

Présents : 75

Pouvoir : 2

Votants : 77

Pour : 71

Contre : 1 – (DEVERNOIX
Marc-Antoine)

Abstention : 1 –

(DAUPHIN Jean-François)

Ne prend pas part au

vote : 4 - (MEALLET

Roger-Jean,

LECHEVALLIER Christine,

RAYNAL Roger, FRAISSE

Pierre-Luc)

L'an deux mille vingt-cinq, le treize décembre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 15 octobre 2025 à neuf heures, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les locaux de Territoire d'Énergie Puy de Dôme à Cournon d'Auvergne.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, PINTE Emmanuel, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, LEON Bernard, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, RAFFAULT Daniel, VATIN Thierry, GHESQUIERE Chantal, GAUMY Francis, CLEMENT Jean-Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, JEANVOINE Olivier, RABY Laurent, BARBIER Didier, BARRAUD Pierre, DUBIEN Gaëtan, DONNET Anne-Michèle, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger

Suppléants ayant pouvoir :

CAMPEAUX Eric, FOURNIER Jacques, TARDIVEL Ghislain, GENTEUIL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves, MERLE Francis, NURY Jacques, DOS SANTOS Christophe, BOISNAULT Christian, DAUPHIN Jean-François, SOLVIGNON Yves, PICHON Jean, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, RABANY Anne, FRAISSE Pierre-Luc

Pouvoirs :

BONNET Grégory donne procuration à LHERMET Florence, DURAND Jean-Paul donne procuration à GUELON René

Secrétaire de séance : Mme BRUN

TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au comité syndical de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;

Considérant que pour l'ensemble des emplois permanents visés dans les tableaux ci-dessous, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;

Monsieur le Président expose que la présente mise à jour du tableau des effectifs comporte la création d'un emploi non-permanent :

- Un poste de technicien ou d'ingénieur, sur un contrat de projet, pour assurer l'administration du SIG, être l'interlocuteur technique, assurer la mise en œuvre et le suivi du projet de géolocalisation des réseaux 2026-2029, contrôler les récolements géoréférencés...

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le tableau des effectifs de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme projeté au 13 décembre 2025 comme suit :



GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP	TC	TNC	TOT	ETP
Filière administrative	15	0	15	15	12	0	12	12	3	0	3	3
<i>Emplois administratifs de direction</i>	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	1
Directeur général des services	1		1	1	0		0	0	1		1	1
<i>Attachés territoriaux</i>	3	0	3	3	3	0	3	3	0	0	0	0
Attaché principal	1		1	1	1		1	1				
Attaché	2		2	2	2		2	2	0		0	0
<i>Rédacteurs territoriaux</i>	4	0	4	4	4	0	4	4	0	0	0	0
Rédacteur principal 1ère cl	1		1	1	1		1	1	0		0	0
Rédacteur	3		3	3	3		3	3	0		0	0
<i>Adjoint administratifs territoriaux</i>	7	0	7	7	5	0	5	5	2	0	2	2
adjoint administratif territorial principal 1ère cl	2		2	2	1		1	1	1		1	1
adjoint administratif territorial principal 2ème cl	3		3	3	3		3	3				
adjoint administratif territorial	2		2	2	1		1	1	1		1	1
Filière technique	4	0	4	4	4	0	4	4	1	0	1	1
<i>Ingénieurs territoriaux</i>	4	0	4	4	4	0	4	4	1	0	1	1
Ingénieur	4		4	4	4		4	4	1		1	1
<i>Techniciens territoriaux</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	3
Technicien									1		1	1
Technicien Ppal 1ère classe									1		1	1
Technicien Ppal 2ème classe									1		1	1
TOTAL GÉNÉRAL	19	0	19	19	16	0	16	16	7	0	7	7

- De procéder à la création d'emplois de la manière suivante :

ANNEXE 1 : CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS ET NON PERMANENTS					
CRÉATION DE POSTES PERMANENTS					
Service	CATÉGORIE	GRADE	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS					
Service	CATÉGORIE	GRADE	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
ENR	Technicien	Technicien / Technicien Ppal 1ère classe /	Géomaticien	01/01/2026	Assurer l'administration du SIG
	Ingénieur	Technicien Ppal 2ème classe / Ingénieur			

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- De procéder à la création du poste non-permanent mentionné ci-dessus ;
- D'approuver le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

